

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

Article 1 – Organisation

La société UNEVI – UNEXPECTED VISION, SAS, immatriculée sous le numéro SIRET 889 295 622 00027, dont le siège social est situé 1 rue Jules Noutour, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé : « 3 mois de contenus RS »

Ce concours est accessible exclusivement sur inscription via le formulaire suivant : <https://unevi.studio/formulaire-concours/>

Article 2 – Conditions de participation

La participation au jeu concours est ouverte à toute personne :

- majeure,
- domiciliée en France, et exclusivement dans la métropole lilloise dans un rayon de 50 km. Au-delà de ce périmètre, les frais de déplacement seront à la charge du participant.
- disposant d'une adresse email valide.

Ne peuvent pas participer : les membres de la société organisatrice ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du concours.

La participation est limitée à une inscription par personne.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer au concours, les participants doivent :

1. Cliquer sur le lien du formulaire dans la description du compte Instagram @Unevi.Studio
2. Remplir le formulaire en détaillant leur activité professionnelle
3. Fournir une adresse email valide pour contact

Toute participation incomplète, frauduleuse ou non conforme au présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 – Durée du concours

Le concours débute le **09/01/2026** et se termine le **19/01/2026**

Toute participation effectuée en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participations conformes.

Le tirage au sort aura lieu le **19/01/2026**

Article 6 – Dotation

Le concours est doté du lot suivant, attribué à un seul gagnant :

Un pack de 3 mois de contenus pour les réseaux sociaux, comprenant :

- 3 minutes de vidéos, réparties librement selon les besoins du gagnant (exemples : 3 x 1 minute, 6 x 30 secondes, 12 x 15 secondes ou toute combinaison équivalente),
- 3 demi-journées de shooting photo.

La valeur commerciale totale du lot est estimée à 1925 € TTC.

Le lot correspond à une prestation de service et ne pourra faire l'objet d'aucun échange ni remboursement en espèces.

Article 7 – Annonce du gagnant et remise du lot

Le gagnant sera contacté directement par email à l'adresse fournie dans le formulaire.

Le gagnant disposera d'un délai de 7 jours à compter de la prise de contact pour confirmer :

- qu'il remplit bien les conditions de participation,
- son acceptation du lot.

À défaut de réponse dans ce délai, le lot sera considéré comme perdu et un nouveau tirage pourra être effectué.

La prestation sera mise en place après échange avec le gagnant afin d'évaluer ses besoins et planifier la production des contenus.

Article 8 – Données personnelles

Les informations collectées via le formulaire (nom, prénom, adresse email et description de l'activité) sont utilisées exclusivement pour la gestion du concours.

Les adresses email pourront également être utilisées par UNEVI STUDIO à des fins de démarchage commercial, exclusivement par nous et ne seront jamais revendues ni communiquées à des tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en écrivant à : hello@unevi.studio.

En participant au concours, le gagnant accepte également que les contenus réalisés dans le cadre du lot puissent être utilisés par UNEVI STUDIO à des fins de communication et de promotion de ses offres de contenus pour les réseaux sociaux.

Article 9 – Responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du formulaire, d'email non reçu ou de tout autre événement indépendant de sa volonté empêchant le bon déroulement du concours.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.